



Montpellier, vendredi 4 août 2017

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

**MER**

## **L'Etat restera vigilant sur l'intervention de l'association Sea Shepherd pour retirer des fonds marins un filet de pêche perdu au large de Palavas**

Les services de l'Etat ont été informés par l'organisme Sea Shepherd de leur intention d'enlever des fonds marins un filet de pêche non piégeant perdu au large de Palavas et de le déposer sur la zone portuaire de la collectivité, à Palavas-les-flots.

L'Etat regrette fortement, que Sea Shepherd, bien qu'au courant de projet d'enlèvement par l'autorité maritime, n'ait pas attendu que l'opération soit réalisée comme prévue en septembre. En effet compte-tenu du danger potentiel représenté pour les plongeurs et de l'intérêt écologique du secteur situé à proximité d'une zone NATURA 2000, l'Etat avait décidé de procéder à son retrait, dans des conditions parfaitement maîtrisées.

Ce type d'opération étant complexe et risquée, un protocole d'intervention concerté avec les différents acteurs (DDTM, Phares et balises, Agence française de la biodiversité, DREAL,...) était en cours de finalisation pour garantir la sécurité des plongeurs, l'intégrité du site et le traitement final du filet.

Aussi, les services de l'Etat souhaitent vivement que l'organisme Sea Shepherd réalise l'opération avec toutes les précautions nécessaires de sécurité et de préservation du site. Il sera vérifié par des plongeurs professionnels que la méthode utilisée n'a pas dégradé le secteur d'intérêt écologique. Le cas échéant, l'Etat se retournera contre l'opérateur pour en rechercher les responsabilités et assumera les opérations complémentaires de remise en état du site.

En ce qui concerne le filet déposé le cas échéant par Sea Shepherd à terre, l'Etat rappelle que ce dépôt d'un déchet industriel banal, nécessite des autorisations et une filière de traitement spécifique. Si ces modalités devaient ne pas être respectées par Sea Shepherd, l'Etat fera procéder à son enlèvement et à son traitement par un organisme agréé comme cela était prévu dans le cadre de l'opération initiale de ses services.

Une enquête est en cours pour identifier le propriétaire du filet même si cela reste difficile malgré les différents systèmes d'identification et de suivi des navires de pêche.

### **Contact presse :**

DDTM 34 : Magali MIGEON 04 34 46 60 33 - 06 47 01 31 05